

 <p>Ordre des ergothérapeutes du Québec</p> <p><b>OEQ</b></p>	<p><b>OFFRE DE CANDIDATURE</b></p> <p><b>Membre du Conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec</b></p>
--	---

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec (OEQ) invite les ergothérapeutes intéressés à siéger au sein de son conseil de discipline à soumettre leur candidature.

En avril prochain, le conseil d'administration entend procéder le cas échéant à une ou des nominations pour un mandat renouvelable, d'une durée maximale jusqu'au 25 avril 2028.

### **Mandat**

Le conseil de discipline est un comité statutaire de l'Ordre. Il a pour mission d'entendre toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux lois, au Code des professions, ainsi qu'à tout règlement encadrant l'exercice de la profession d'ergothérapeute.

Le conseil de discipline agit en tant que tribunal indépendant de l'Ordre et doit décider, en première instance, de la culpabilité ou non du membre concerné par une plainte disciplinaire. Si le membre est déclaré coupable, le conseil de discipline décidera de la sanction appropriée à imposer.

### **Critères d'éligibilité**

- Ne pas avoir fait l'objet, dans le cadre d'une plainte disciplinaire, d'une sanction du conseil de discipline de l'Ordre ou du Tribunal des professions;
- Ne pas s'être vu imposer un stage de perfectionnement, une limitation ou une suspension de son droit d'exercice, au cours des 5 dernières années précédant la nomination.

### **Critères de sélection et compétences recherchées**

- Être inscrit au tableau de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec depuis au moins 10 ans et avoir exercé la profession d'ergothérapeute dans un cadre conforme aux lois et règlements applicables;
- Posséder un dossier professionnel et disciplinaire exemplaire;
- Ne pas être sous l'effet d'une limitation de son droit d'exercer des activités professionnelles, y compris une limitation volontaire;
- Avoir une expérience diversifiée;

- Faire preuve de disponibilité (être en mesure de se libérer durant la semaine selon les horaires des audiences, certaines audiences pouvant nécessiter plus d'une journée par semaine);
- Bonne connaissance du Code des professions, du Code de déontologie des ergothérapeutes et des règlements de l'Ordre;
- Avoir une grande capacité d'analyse;
- Être impartial;
- Savoir faire preuve de courage décisionnel;
- Posséder un ordinateur muni de deux écrans pour participer aux audiences en vidéoconférence.

### **Déroulement des audiences disciplinaires**

Depuis la pandémie, la majorité des audiences disciplinaires se déroulent en mode virtuel. Cependant, il n'est pas exclu que des audiences puissent exiger une présence physique sur place.

Si vous êtes intéressé à rejoindre le conseil de discipline de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et que vous répondez aux critères énumérés ci-dessus, nous vous encourageons à soumettre votre candidature.

Les candidatures doivent être envoyées avant le **20 avril 2025 à 16h**. Pour plus d'informations, ou pour soumettre votre candidature, veuillez contacter l'Ordre des ergothérapeutes du Québec : Me Yannick Chartrand, secrétaire général et directeur général adjoint – [secretariatgeneral@oeq.org](mailto:secretariatgeneral@oeq.org)

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec remercie tous les candidats pour leur intérêt et leur engagement à maintenir la rigueur et l'intégrité de la profession.

Seuls les ergothérapeutes dont la candidature est retenue seront contactés.